



51^{ème} Rassemblement de Motocyclettes Anciennes et Bourse d'échange de Sommières

18 et 19 octobre 2025

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer avant le 20 septembre 2025

Aucune inscription ne pourra être prise sur place

Règlement par chèque à l'ordre du Moto Club Sommiérois

Adresse : Moto Club Sommiérois – 5 Mas du Moulin à Vent – 30250 Villevieille

Ou par virement sur le compte du Moto Club Sommiérois FR76 1348 5008 0008 9124 6437 341

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

Véhicule	Marque :	Modèle :	Cylindrée :
	Année :	N° d'immatriculation :	
	Compagnie d'assurance :	Numéro contrat :	

Attention : réservé aux Motos d'avant 1968 et aux Cyclos-sport immatriculés

Participation aux balades du samedi après-midi avec la visite du musée et du dimanche avec le café croissant, le casse-croute, le repas du dimanche midi et un tee-shirt. (Taille à préciser : S M L XL XXL)

Pilote	50 € =
Passager x 50 € =

En option :

Repas du samedi soir x 25 € =

Possibilité de choisir à la carte :

Participation balade samedi avec visite du musée (par personne) x 20 € =

Participation balade dimanche avec café, casse-croute sans repas (par personne) x 25 € =

Participation balade dimanche avec café, casse-croute et repas (par personne) x 40 € =

Possibilité d'acheter un Tee-shirt sérigraphié 51^{ème} Rencontre en plus : x 15 € =

(Taille à préciser : S M L XL XXL)

Inscription à la bourse d'échange

Réservation d'un stand pour la Bourse du samedi
(extension possible au dimanche sans supplément) 20 € =

TOTAL A REGLER

Règlement

Cette manifestation comporte plusieurs balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse ou de compétition est exclue. Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs devront se conformer aux règles du code de la route, notamment en ce qui concerne l'équipement obligatoire du pilote et du ou des passagers, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire en cours de validité, de la carte grise, de l'assurance de leur véhicule et des autres documents obligatoires. **Nous vous rappelons qu'il est interdit de conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré).**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle ou accident.

Aucun remboursement ne pourra être consenti en cas d'annulation dans un délai inférieur à 8 jours avant la manifestation sans motif valable.

Fait à

Le

Signature